

COMMISSION PERMANENTE

REUNION DU 29 JUILLET 2026

RAPPORT DE MONSIEUR
LE PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE

APPRUVAZIONE DI E CUNVENZIONE DI FINANZAMENTU
DI E PIATTAFORME DI MUBILITÀ PER L'ANNU 2026
APPROBATION DES CONVENTIONS DE FINANCEMENT
DES PLATEFORMES DE MOBILITÉ POUR 2026

COMMISSION(S) COMPETENTE(S) :

Commission de l'Education, de la Culture, de la Cohésion Sociale
et des Enjeux Sociétaux

Commission des Finances et de la Fiscalité

RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE

La mobilité constitue un levier essentiel pour l'insertion sociale et professionnelle. Pour les bénéficiaires du Revenu de Solidarité Active (RSA), les freins à la mobilité demeurent des obstacles majeurs à l'accès à l'emploi, à la formation ou aux droits. Dans ce contexte, les actions en faveur de la mobilité inclusive et solidaire, notamment les diagnostics mobilité et les parcours individualisés, sont fondamentales.

En avril 2024, la Collectivité de Corse s'est dotée d'un Pacte et Programme territorial d'insertion (PTI) pour la période 2024-2028.

Dans son axe 2, ce programme identifie la mobilité comme un frein majeur de l'insertion des publics les plus éloignés de l'emploi, et prévoit le soutien d'actions spécifiques visant à identifier les freins et à construire des plans d'actions personnalisés.

Dans ce cadre, la Collectivité de Corse soutient deux associations œuvrant en faveur de la mobilité des publics les plus en difficulté : l'association OPRA A Leccia Comité de Quartier (OLCQ) et l'Institut Régional d'Insertion Professionnelle et Sociale (IRIPS).

En 2025, l'association OPRA a accompagné 38 bénéficiaires du RSA sur le territoire de Bastia et de son agglomération. Son intervention repose sur la réalisation de diagnostics mobilité individualisés visant à identifier les freins rencontrés, à orienter les personnes vers des solutions adaptées et à structurer leur parcours d'insertion professionnelle.

De son côté, l'IRIPS a poursuivi son action en faveur de la mobilité inclusive sur le territoire de l'Extrême-Sud. A travers son dispositif *A Scola di Guida Suciale*, l'association a accompagné 39 personnes confrontées à des difficultés d'accès à la mobilité, parmi lesquelles 8 bénéficiaires du RSA.

Par ailleurs, l'association FALEPA CORSICA, qui assurait jusqu'alors une mission comparable sur le territoire d'AIACCIU, a fait l'objet d'une liquidation judiciaire prononcée par le Tribunal judiciaire en décembre 2025.

Cette situation met fin à son intervention et à son financement au titre de l'exercice 2026.

Soucieuse de garantir une couverture territoriale équilibrée de l'offre d'accompagnement à la mobilité, la Collectivité de Corse entend toutefois favoriser l'émergence de nouvelles initiatives locales et accompagner financièrement les porteurs de projet susceptibles de développer une plateforme mobilité sur ce territoire.

La Collectivité de Corse réaffirme ainsi son engagement en faveur de la mobilité inclusive en poursuivant son soutien financier aux dispositifs existants, considérés comme des leviers essentiels de l'insertion sociale et professionnelle des bénéficiaires du RSA.

Au titre de l'exercice 2026, l'association OPRA s'engage à accompagner 35 bénéficiaires du RSA sur son territoire d'intervention. De son côté, l'IRIPS prévoit de réserver au minimum 7 places au bénéfice de ce public dans le cadre de son dispositif d'accompagnement à la mobilité.

Afin de garantir la pérennité de ces actions et de maintenir une offre de services adaptée aux besoins des territoires concernés, il est proposé d'attribuer à chacune de ces associations une subvention annuelle de 20 000 €.

Ce financement vise à assurer un socle minimal de fonctionnement tout en contribuant à une couverture territoriale équilibrée de l'offre de mobilité inclusive, dans un objectif d'équité d'accès aux services pour l'ensemble des bénéficiaires du RSA de Corse.

Les crédits correspondants sont prévus au budget primitif 2026, inscrits au programme 5122, fonction 444, chapitre 9344, compte 6568.

En conséquence, il est proposé à l'Assemblée de Corse :

- D'approuver pour 2026 l'octroi d'une subvention de 20 000 € à l'association OPRA A Leccia Comité de Quartier (OLCQ).
- D'approuver la convention de financement correspondante pour la même période.
- D'approuver pour 2026 l'octroi d'une subvention de 20 000 € à l'IRIPS.
- D'approuver la convention de financement correspondante pour la même période.
- D'autoriser le Président du Conseil exécutif de Corse à signer l'ensemble des actes à intervenir.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.